



## **DÉCLARATION DE NAISSANCE**

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant. Elle doit être faite dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance à la Mairie du lieu de naissance.

### **Pièces à fournir :**

1. le livret de famille pour inscrire l'enfant
2. le certificat établi par le médecin ou la Sage-femme
3. une pièce d'identité

*Code Civil : Articles 55 à 59*

ECVFOR027 V01

---